30 JUIN 2026

COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

RÉFÉRENCE	DÉCISION
FRC/NO/2026/06-01	**Révisions de la politique et des procédures relatives aux détournements de fonds :** Le Comité des finances et du risque : 1. Rappelle la décision du Conseil BOD/2026/06-06 demandant au Secrétariat d'examiner les politiques et procédures en vigueur visant à prévenir, détecter et signaler les cas de détournement de fonds, notamment par le biais de discussions avec les agents partenaires sur les cas survenus via les partenaires d'exécution, et de soumettre des recommandations au FRC pour décision dans les meilleurs délais. 2. Prend note de l'examen effectué par le Secrétariat dans l'annexe A du document FRC/NO/2026/06 DOC 01, notamment concernant la politique et les protocoles de communication relatifs aux détournements de ressources des fonds fiduciaires du GPE, les accords sur les procédures financières, les normes fiduciaires minimales applicables aux agents partenaires, les processus de requête de financement et d'examen de la qualité, la politique applicable aux financements de mise en œuvre, les directives en matière d'audit, ainsi que l'analyse comparative avec des fonds similaires. 3. Approuve les révisions proposées à la politique et aux protocoles de communication relatifs aux détournements de ressources des fonds fiduciaires du GPE, présentées dans l'annexe D du document FRC/NO/2026/06 DOC 01, afin de préciser les attentes lorsque les ressources des fonds fiduciaires du GPE sont utilisées par les partenaires d'exécution dans le cadre d'un accord de financement conclu avec un agent partenaire. 4. Demande au Secrétariat de tenir le Comité des finances et du risque informé de la mise en œuvre des révisions apportées à la politique relative aux détournements de fonds, dans le cadre du processus annuel de bilan des enseignements tirés des cas de détournement de fonds.

Official Use Only